



## INFORMATION AUX MÉDIAS

### Zone réservée à Val-de-Ruz – Population et Autorités en phase

**Le Conseil communal se réjouit de la décision des citoyennes et citoyens de Val-de-Ruz d'accepter largement la zone réservée adoptée par le Conseil général et contestée par référendum. C'est avec une légitimité renforcée que les Autorités peuvent désormais aller de l'avant, afin d'aboutir au nouveau plan d'aménagement local de la Commune.**

Par 3'613 oui contre 1'115 non, le corps électoral de la Commune de Val-de-Ruz a décidé, ce dimanche 19 mai 2019, d'accepter la zone réservée adoptée par le Conseil général le 5 novembre 2018 et soutenue par l'ensemble des groupes politiques. La demande de référendum, lancée par un groupe de citoyennes et citoyens, avait recueilli 1'795 signatures valables.

C'est avec satisfaction que le Conseil communal prend acte du résultat du scrutin, car cela signifie qu'une majorité de 76,4 % des votantes et des votants a été convaincue par le travail des Autorités vaudruziennes. Après une suspension de six mois, la procédure peut enfin aller de l'avant. La zone réservée sera mise sans retard à l'enquête publique, ce qui donne à chaque propriétaire — comme à l'ensemble de la population — la possibilité de s'y opposer à titre individuel et de faire valoir son droit d'être entendu. Le conseiller communal Roby Tschopp, en charge du dicastère du développement économique et territorial déclare : « *Le soutien de la population permet aux Autorités de poursuivre avec sérénité la mise en œuvre de la loi sur l'aménagement du territoire à Val-de-Ruz, dans le respect des spécificités locales.* »

La Commune poursuit en effet son travail d'unification des 15 plans d'aménagement locaux des anciennes Communes en un seul, avec comme objectif quantitatif une réduction de la zone d'habitation d'environ cinq hectares et un délai de quatre ans pour y parvenir.

**Pour contact : M. Roby Tschopp, conseiller communal, dicastère du développement économique et territorial, des mobilités et du personnel, 078 712 03 27.**

Val-de-Ruz, le 19 mai 2019